



Appel au TI - Garantie légale de conformité

Par **mee69**, le **21/07/2018 à 11:02**

Bonjour,rrnrnJe viens chercher un peu d'aide dans mon affaire qui vient d'être juger, mais où la magistrate s'est trompée dans les dates, ce qui fait que j'ai été déboutée! rnJe vais exposée mon problème succinctement, car je recherche surtout qu'elle voie de recours j'ai pour que les bons éléments soient pris en compte (appel, erreur, omission de statuer... je suis perdu).rrnrnPour résumer la situation, j'ai acheté le [s]22 février 2016[/s] un PC portable neuf à une enseigne, qui a très vite eu des problèmes. Le [s]27 juillet 2016[/s] je les avertis par écrit, en faisant jouer la garantie légale de conformité pour demander une réparation. Réparation dans un premier temps refusé puis acceptée. Seulement après réparation, je rencontre toujours des problèmes, et leur demande donc un remboursement, comme la GLC le permet.rnJe passe toutes les démarches effectuées entre temps (appel téléphonique, médiation...)rrnrnL'affaire a été jugé en mai 2018, et le jugement reçu hier. Dans la "lettre" de jugement, la chronologie des faits est repris sans erreur. Mais dans cette même lettre, en exposant les motifs de la décision (donc que ma demande soit rejetée), il est écrit qu'ayant acheté l'ordinateur le [s]22 janvier 2016[/s], et ayant écrit au vendeur le 27 juillet 2016, j'ai laissé passer + de 6 mois, et donc la garantie légale de conformité ne s'applique plus à mon cas. rnIl y a donc erreur sur la date d'achat de l'ordinateur, ce qui fait que toute ma demande, et tous les faits sont erronés!rrnrnJ'avais bien conscience que j'avais une chance de gagner, mais aussi de perdre, seulement là je perd car il y a erreur sur les dates :shock: rrnrnJe souhaiterais des conseils sur les recours que j'ai. rnSi je fais appel je dois produire de nouveaux éléments, je ne sais pas si je peux en avoir de nouveaux.rnY a t'il un recours pour rejurer l'affaire sur les mêmes éléments, puisque le jugement a été rendu sur de fausses informations?rrnrnJ'ai bien sure été demandé conseil à mon avocate, mais un avis supplémentaire m'est nécessaire, car si j'arrête là, 2,5 ans de "combat" pour rien, et si je continue, des frais a engager sans garantie que je gagne, et ces frais represent évidemment beaucoup pour moi.rnrnJe vous remercie de votre aide!